

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle

- Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L 332-6 de la partie législative et D 332-16 à D 332-22 de la partie réglementaire relatifs au diplôme national du brevet,
- Vu l'arrêté de délégation rectorale de signature du 5 novembre 2009 à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle, en particulier l'article 1^{er}, alinéa 1.2,

ARRETE

Article 1 : Le registre d'inscription au Diplôme National du Brevet, session 2010, sera ouvert dans l'Académie de NANCY-METZ, pour toutes les séries,

du lundi 4 janvier au vendredi 29 janvier 2010 à 17 heures

Article 2 : Les candidats, élèves des classes de troisième de collège et des classes de troisième technologique et préparatoire, se feront inscrire auprès de leur Chef d'établissement. Tous les autres candidats doivent s'inscrire directement auprès de la Division des Examens et Concours de l'Inspection Académique de la Moselle.

Metz, le 11 décembre 2009

L'Inspecteur d'Académie



Jean-René LOUVET